

## Informations complémentaires

L'offre au public de Parts B par Electrabel CoGreen SCRL est exemptée de l'obligation de prospectus mais requiert la publication préalable d'une note d'information, qui ne constitue pas un prospectus au sens de la loi du 11 juillet 2018. La note d'information est disponible au siège social d'Electrabel CoGreen SCRL, ainsi que sur le site [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

L'investissement en Parts B d'Electrabel CoGreen SCRL comporte des risques. Avant de souscrire aux Parts B, les investisseurs potentiels sont tenus de lire la note d'information, en prêtant une attention particulière aux risques. Un investisseur en Parts B court le risque de perdre tout ou partie du capital investi et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. La contrevaletur totale de l'offre au public s'élève à 750.000 euros. Tout associé d'Electrabel CoGreen SCRL ne peut détenir plus de 20 Parts B en même temps, indépendamment du fait qu'elles appartiennent à une ou plusieurs sous-catégories.

L'offre au public est régie par le droit belge et Electrabel CoGreen SCRL est une société de droit belge.

Les plaintes éventuelles peuvent être adressées au Service de médiation pour les consommateurs (tél. : 02 702 52 20 – e-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)) ou à Electrabel CoGreen (e-mail : [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com)).



Electrabel  
CoGreen 



E.R.: François Thourmsin, Electrabel CoGreen scrl, Boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles, Belgique – Avril 2019 – D/2017/208/2

Electrabel  
CoGreen 

Investir ensemble dans les éoliennes près de chez nous

**Investir ensemble  
dans les éoliennes près de chez nous  
Ensemble pour moins de CO<sub>2</sub>**



## Investissez avec Electrabel CoGreen dans l'énergie renouvelable

La quantité d'énergie que nous consommons en Belgique devra provenir dès 2020 pour 13 % de sources renouvelables. Cet objectif s'avère nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour l'atteindre, nous produirons davantage d'**électricité verte** à partir de la biomasse, du vent, de l'eau et de l'énergie solaire. Tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice, vous également.

La société coopérative **Electrabel CoGreen scrl**, fondée en mars 2013, donne la possibilité aux **riverains d'investir ensemble dans des parcs éoliens locaux**. En achetant des Parts d'Electrabel CoGreen, vous contribuez à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et bénéficiez en outre du dividende éventuel distribué par la coopérative.

### Deux parcs éoliens

L'offre d'Electrabel CoGreen de 2019 comprend deux nouveaux parcs éoliens dans lesquels les riverains peuvent investir. Ensemble, ils représentent 5 éoliennes.

### Pour en savoir plus

Toutes les informations sur Electrabel CoGreen se trouvent sur le site web [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com). Toutefois, si vous ne trouvez pas réponse à votre question, n'hésitez pas à envoyer un mail à [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com) ou par écrit à l'adresse suivante : Electrabel CoGreen scrl, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles.

# 2 parcs

Soignies ..... Wind4Wallonia 2 ..... 22  
Ecaussinnes ..... Wind4Wallonia 2 ..... 22

# 8 220 familles

peuvent entièrement être alimentées en énergie verte grâce au deux parcs éoliens

# 12 000 tonnes de CO<sub>2</sub>

de moins dans l'air par an



**Qui peut investir ? Tous les riverains** (personnes physiques) peuvent acheter des Parts B chez Electrabel CoGreen scrl. Il suffit d'être majeur et d'habiter dans l'une **des communes** répertoriées sur le site internet d'Electrabel CoGreen.

**Comment puis-je devenir actionnaire ?** Rendez-vous sur [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com) et enregistrez-vous. **Vous pouvez solliciter jusqu'à vingt Parts B**. Chaque Part coûte **125 euro**. Il n'y a **pas de frais d'inscription**. La souscription peut se faire du 1 au 30 avril 2019.

**Combien rapporte mon investissement ?** Le **dividende** que vous pouvez percevoir chaque année dépendra de la quantité d'électricité produite par votre parc. Il n'y a aucune garantie sur un dividende minimum, mais Electrabel CoGreen vise un rendement annuel net de 3 %.\*

\* Explication dans la note d'information, p. 12

